

**Extrait du registre des délibérations
du comité syndical**
Séance du 12 décembre 2025

Date de la convocation : 05 décembre 2025

Date d'affichage convocation : 05 décembre 2025

Nombre de membres	Vote
Membres afférents au Comité syndical : 25	Pour : 13
Membres en exercice : 25	Contre : 0
Membres présents : 13	Abstention : 0
Membres ayant donné procuration : 5	

N°2025-12-32

Objet de la délibération :

Désignation du représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ et le vendredi 12 décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Territoriales.

Présents :

CA Lunel Agglomération : FENOY Fabrice, Denis DEVRIENDT
CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges, MATHERON Françoise
CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, BONNEFOUX Brice
CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François,
CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain
CC Terre de Camargue : PENIN Olivier
Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Avaient donné procuration : BOISSON Jérôme à DEVRIENDT Denis, ROUSSSEAU Antoine à FENOY Fabrice, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, FELINE Thierry à PENIN Olivier, ANTOINE Pierre à SENET Laurent

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et suivants du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est compétente pour :

- ➔ sélectionner le titulaire des marchés passés selon une procédure formalisée, sur la base des candidatures et des offres acceptées par l'autorité habilitée à signer le marché ;
- ➔ émettre un avis sur les projets d'avenant aux marchés préalablement attribués par la Commission d'Appel d'Offres et entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % du montant initial.

La CAO comporte, en plus du président ou de son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le représentant actuel du président à la CAO s'est vu retirer sa représentation au Syndicat Mixte Pic et Étang et, par conséquent, ne peut plus assurer cette fonction.

En conséquence, le Comité syndical est appelé à procéder à la désignation d'un représentant du président à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), en cas d'absence de ce dernier.

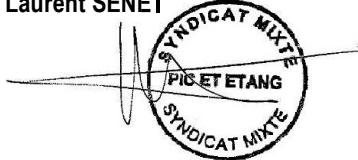
Le membre proposé est Mr Brice BONNEFOUX, délégué titulaire du Comité Syndical, représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

Le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'approuver la désignation de Mr Brice BONNEFOUX, délégué titulaire au Comité Syndical, comme représentant du Président au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait à Lunel-Viel le 12 décembre 2025,

**Le Secrétaire de séance,
Laurent SENET**



**Le Président,
Fabrice FENOY**



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 034-253401822-20251212-202532-DE



Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

2025-12-32_Désignation du représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)